



Tiré de l'enseignement du Roch
Yechiva Ateret Jerusalem
Le Rav Chlomo Aviner

la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #57

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Clickez sur le lien du cours désiré :

La durée d'un cours est d'environ 7 minutes (1MB)

<http://www.ateretmedia.org/f521a3.aspx>

<http://www.ateretmedia.org/f527b3.aspx>

Est-il permis d'abandonner une partie d'Eretz Israël ?

Question: Aujourd'hui, alors que nous sommes en situation de "pikuah nefesh"(danger pour des vies humaines) sur les chemins de Judée-Samarie, que l'opinion mondiale, unanime, exerce sur nous des pressions à ce sujet, n'est-il pas préférable de donner certaines parties d'Eretz Israël en échange de la paix ? D'autant plus que nos sages nous enseignent que pour trois interdits il faut sacrifier sa vie plutôt que de les commettre (le meurtre, l'idolâtrie et la débauche) et n'ont pas mentionne la mitsva de conquérir Israël.

Réponse: Il faut comprendre que loin d'assurer notre sécurité, l'abandon de territoires augmenterait le danger puisque nos ennemis verraient que nous sommes sensibles aux pressions et que par des pressions supplémentaires, ils réussiraient à nous détruire totalement, D. nous en préserve. C'est pourquoi, nous n'avons pas à tenir compte de l'opinion publique, et même si c'est au prix de l'aide que nous recevons des Etats Unis. Nos sages nous

enseignent que celui qui vit du labeur des ses mains est bienheureux. De même notre pays doit aspirer à être financièrement autonome.

La Torah nous interdit d'abandonner la moindre parcelle d'Israël. Nos Sages enseignent qu'Eretz Israël s'acquiert par des souffrances et que pour la posséder il faut être prêt à donner sa vie "lehathilah" (= à priori).

Dans le cas du meurtre, de l'idolâtrie ou de la débauche, il n'y a obligation de donner sa vie que si nous y sommes confrontés. Ce qui n'est pas le cas de la mitsva de rétablir notre présence en Eretz Israël pour laquelle nous entrons "lehathilah" en situation de "messirout nefech" (don de sa vie).

Nous en trouvons la preuve dans cet enseignement de Nahmanide (rajout sur le livre des commandements de Maimonide, commandements positifs, 4^{eme} rajout), "nous sommes tenus de la conquérir (Eretz Israël) par la guerre", ce qui implique forcément des victimes.

Les juifs, tout au long de l'histoire, sont montés en Israël malgré les épreuves et les dangers. Le terrorisme peut être facilement endigué, cela ne dépend que de nous. Quand on doute que cette terre nous appartient de manière absolue, on entraîne l'apparition du terrorisme sans l'éradiquer.

S'armer de courage, renforcer notre lien avec Eretz Israël sont les moyens de surmonter ces difficultés.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus.

Merci pour votre indulgence.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

